

Ministry of Tourism

Ministère du Tourisme

Minister

Ministre

9th Floor, Hearst Block  
900 Bay Street  
Toronto, ON M7A 2E1  
Tel: (416) 326-9326  
Fax: (416) 326-9338

9<sup>e</sup> étage, Édifice Hearst  
900, rue Bay  
Toronto, ON M7A 2E1  
Tél.: (416) 326-9326  
Télec.: (416) 326-9338



Le 18 décembre 2009

Mesdames, Messieurs,

J'ai le plaisir d'annoncer, après des consultations approfondies auprès de nos partenaires du secteur touristique, les nouvelles régions touristiques formées dans la province. Cette semaine, le gouvernement McGuinty a approuvé une proposition visant l'établissement de 13 régions touristiques en Ontario, dont la région Nord divisée en trois sous-régions. Il s'agit là d'une avancée majeure vers une industrie plus forte, mieux coordonnée et plus concurrentielle, dotée d'une capacité économique accrue. C'est également une mesure positive qui contribuera à assurer la poursuite de la croissance de l'industrie du tourisme de l'Ontario et son succès économique à l'avenir. La carte régionale des 13 nouvelles régions touristiques de l'Ontario est affichée sur le site Web du ministère du Tourisme à l'adresse [www.ontario.ca/tourisme](http://www.ontario.ca/tourisme).

Comme vous le savez, les frontières régionales ont été définies en tenant compte des commentaires recueillis depuis la diffusion du rapport sur la compétitivité de l'industrie du tourisme de la province, *À la découverte de l'Ontario*. Soyez certains que nous avons pris en considération tous les avis exprimés, notamment lors du Sommet du tourisme de l'Ontario et des 17 séances de planification organisées au printemps dernier, ainsi que les commentaires reçus par écrit et au cours de nombreuses réunions individuelles. Vous nous avez dit, et nous avons compris, que les régions avaient besoin d'assurer la durabilité, de proposer des expériences uniques et d'intégrer des marques et des partenariats existants. Nous avons également compris, et pris en compte, d'autres facteurs importants comme le point de vue et les habitudes des touristes, les marchés communs, la topographie naturelle et l'infrastructure existante. De plus, vous nous avez dit – et je suis d'accord avec vous – que les frontières touristiques devaient être considérées comme perméables et qu'il fallait maintenir la collaboration entre les régions.

La création des régions touristiques nous rapproche également de l'établissement d'organismes touristiques régionaux (auparavant appelés organisations de marketing de destinations et organisations de tourisme réceptif). Le personnel du ministère publiera prochainement une demande d'expression d'intérêt (DEI) en vue de sélectionner, dans chaque région, un organisme touristique régional chargé d'assurer la direction et la croissance de l'industrie et de veiller à sa prospérité et à sa compétitivité à long terme. La DEI et les lignes directrices connexes devraient être affichées sur le site Web du ministère au début de janvier 2010. Nos équipes prévoient aussi d'organiser une séance d'information, à la mi-janvier 2010, à l'intention des personnes intéressées. Des détails à ce sujet seront également affichés sur le site Web dès que possible.

Pour aider l'industrie au cours de cette phase de transition, j'ai également le plaisir de vous informer que les frais de marketing de destinations qui étaient en vigueur le 26 mars 2009 et qui peuvent être validés seront remplacés par des fonds de transition à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010, au moment de l'introduction de la taxe de vente harmonisée. Les fonds de transition destinés à compenser les frais de marketing de destinations seront disponibles pendant la phase de transition et distribués par l'intermédiaire des organismes touristiques régionaux.

Bien entendu, nous savons que l'industrie du tourisme a besoin d'une source de financement durable. C'est la raison pour laquelle, comme je l'ai indiqué dans ma lettre datée du 16 novembre, notre gouvernement a proposé un amendement à la *Loi sur la taxe de vente au détail* par le biais de la loi budgétaire de l'automne du ministère des Finances. Cette loi permettra de mettre en place un mécanisme analogue à la collecte actuelle des frais de marketing de destinations en la remplaçant par une taxe pour le développement du tourisme régional. Ceci renforcerait la capacité de l'industrie à bénéficier d'un financement régulier, en plus des 40 millions de dollars actuellement octroyés aux régions touristiques. Tandis que nous nous employons à établir les détails de la mise en œuvre de cette loi, nous continuerons à vous consulter, ainsi que tous nos partenaires de la province, à ce sujet.

Je tiens à vous remercier d'avoir contribué, par vos commentaires, à l'élaboration de notre stratégie touristique régionale. Je veillerai à ce que ce processus se poursuive dans le cadre d'une collaboration entre l'industrie et le gouvernement. Nos nouvelles régions touristiques et nos organismes touristiques régionaux nous aideront à atteindre notre objectif commun de créer une industrie plus forte et plus concurrentielle.

Enfin, je vous souhaite, à vous et à votre famille, un merveilleux temps des fêtes et les plus grands succès en 2010.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations distinguées.



Monique M. Smith  
Ministre du Tourisme